La damnable schisme ore apaiséz

Matthieu Desachy

▶ **To cite this version:**

Matthieu Desachy. La damnable schisme ore apaiséz : La fin du Schisme dans le Midi toulousain (1409-1430). Colloque de Fanjeaux, Jul 2003, Fanjeaux, France. pp.353-393. hal-00845940

HAL Id: hal-00845940
https://hal.science/hal-00845940

Submitted on 18 Jul 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« La damnable schisme ore apaiséz[1] ».

La fin du Schisme dans le Midi toulousain (1409-1430).

Matthieu Desachy,

Bibliothèque municipale d'Albi

Qui se doute que certains, évêques Vieux catholiques par exemple, se réclament encore de l'obédience avignonnaise ? D'aucuns ont même rapporté qu'un pape inconnu « humblement régnant » adresse à chaque nouveau pontife « glorieusement régnant » une délégation de pouvoir[2]. Derniers avatars davantage folkloriques qu'historiques d'une crise religieuse née de la prolongation du Grand Schisme dans le Midi.

Publiée il y a déjà un siècle, l'étude toujours fondamentale de Noël Valois[3] en a précisément établi la chronologie : en 1425, Jean Carrier, archidiacre de Saint-Antonin au chapitre de Rodez et cardinal créé par Benoît XIII, refuse de reconnaître Clément VIII et élit lui-même un successeur sous le nom de Benoît XIV. Retiré dans les gorges du Viaur et protégé par le comte Jean IV d'Armagnac, il maintient l'obédience avignonnaise, désormais seulement rouergate, jusqu'en 1430. Depuis, en dehors des nombreux articles qui ont résumé ou repris parfois mot à mot les écrits de Noël Valois[4], les historiens se sont saisis du sujet et en ont éclairés plusieurs points : Charles Samaran a montré sa dimension politique[5] ; Pierre Breillat a révélé un projet d'ambassade du comte d'Armagnac auprès du roi de France sur le fait de l'Eglise[6] ; Jean-Louis Gazzaniga en a trouvé les séquelles juridiques à partir des archives du parlement de Toulouse[7] ; Jean-Loup Delmas, par la découverte d'un texte inédit, en a révélé le contexte prophétique étudié par Nicole Lemaitre et Colette Beaune[8] ; André Soutou a proposé de relier ces événements à des microtoponymes du Viaur[9] ; Marie-Henriette Jullien de Pommerol a rappelé l'érudition livresque de Jean Carrier[10].

Les protagonistes eux-mêmes, et Jean Carrier notamment tout comme Pedro de Luna, sont sortis de l'histoire pour inspirer les romanciers[11].

Mais, à l'instar de la spectaculaire et émouvante découverte par Jean-Loup Delmas des armes de Benoît XIII sur un défet de reliure d'un registre de l'abbaye de Bonnecombe[12], il restait encore des fonds inédits à exploiter : les archives communales de Rodez et d'Albi, signalées seulement par Noël Valois sans avoir été dépouillées ; les registres de la chancellerie des comtes d'Armagnac, aux Archives départementales du Tarn-et-Garonne[13] ; naturellement, le fonds du chapitre cathédral de Rodez ; les archives du château de La Planque[14] ; ou encore, les registres de Benoît XIII aux Archives secrètes du Vatican.

Ce tour d'horizon de la littérature et des dépouillements en cours permet de proposer une nouvelle mise au point sur les prolongations et l'achèvement du Grand Schisme dans le Midi toulousain, et dans le Rouergue en particulier. Il s'agit en effet de voir comment les contemporains ont vécu et perçu ces événements. De voir aussi si le jusqu'au-boutisme d'une partie du clergé rouergat est partagé par le clergé d'autres provinces méridionales. De voir enfin si l'intransigeance du comte d'Armagnac se retrouve chez d'autres souverains. Bref, si l'aventure de Jean Carrier n'est pas presque insensée, en ce sens qu'elle irait ouvertement à contre-sens de l'histoire.

Los simatix nomnatz en la bulla

Pour nos yeux de contemporains, les termes sont clairs : il y a les papes et les anti-papes, les uns et les autres se répartissant des obédiences en fonction de la carte géo-politique. Il y a dans l'emploi des termes un jugement facile a posteriori, une sémantique manichéenne facilitée par le recul du temps et la somme des études historiques. Parler ainsi, c'est faire croire que le vainqueur de la lutte était connu avant même que le combat ne commence. Or, il n'en est rien, et il est nécessaire d'écouter et de relever les mots utilisés par les protagonistes eux-mêmes pour comprendre leur attitude.

Lorsqu'ils évoquent ce que nous appelons le Grand Schisme, les consuls de Rodez, tout comme le comte d'Armagnac, parlent *del fach de la Glieya*[15] – le fait de l'Eglise. Sous leur plume, il n'est pas question de schisme. Ce terme est en revanche évidemment utilisé à profusion par Martin V, tout comme Benoît XIII l'avait fait contre ceux qui l'avaient abandonné. Du coup, le terme est repris par les consuls du Bourg de Rodez qui désignent *los simatix nomnatz en la bulla*, ou encore *los nomnatz en l'entredig* – ceux qui sont nommés dans la bulle de l'interdit[16]. Les consuls de la Cité quant à eux n'emploient jamais ce terme déjà partial. S'ils évoquent eux aussi *lo fach de la Glieya*, ils parlent également de *la causa [que] va de mal en piech*[17]. Ces petites variations sémantiques laissent déjà penser une

adhésion moindre de la part des consuls du Bourg que de ceux de la Cité à la cause défendue par Jean Carrier. Tous conviennent cependant qu'ils sont concernés au premier chef par cette crise : *sus lo fach de la glieya, aquesta causa toqua als senhors de Borc aytan coma nos*[18]. Les consuls d'Albi, dans un souci de neutralité ou de prudence, citent *la dezobedientia de M. Johan Carrier*[19]. Pour eux, il ne s'agit pas d'un schisme, mais d'une désobéissance, - par opposition à l'obédience, *obedienza* - d'un trouble comparable à ce qu'ils subissent à cause des compagnies de routiers, ou subiront quelques années plus tard quant il y aura deux compétiteurs pour le siège épiscopal. Compétiteur : le terme est plus juste que celui de pape et d'anti-pape qui fait désigner un vainqueur et un vaincu d'une lutte pour alors indécise et indéterminée. N'oublions pas que la couronne de France est alors elle-même chancelante entre deux souverains ; n'oublions par que de nombreux sièges épiscopaux connaîtront bien après l'extinction du Grand Schisme deux prétendants. Il n'y a donc pas pour les hommes du début du XV^{e} siècle un pape et un anti-pape, ou un pape et deux anti-papes, il y a un, deux ou trois postulants à une seule tiare. Il leur reste à discerner lequel d'entre eux leur sera le plus favorable, c'est-à-dire pour reprendre les termes de Gerson, celui qu'il faut mettre *en état de papalice*[20]. La phrase sera prononcée par le comte d'Armagnac qui reconnaît ne pas savoir qui choisir parmi « les contendans du papat[21] ». Ainsi se comprend l'attitude du comte d'Armagnac jusqu'en 1430 : il ne sait plus dire qui est le seul pape parmi ces candidats à la papauté, comme tant d'autres de ses contemporains auraient été bien en peine de prédire que le dauphin Charles, encore « contendans » à la royauté vers 1420, serait, après le sacre de Reims, reconnu pour seul roi de France en 1430.

Géographie historique de l'apaisement définitif du Schisme dans le Midi toulousain.

Comme l'avait pressenti et noté Noël Valois il y a plus d'un siècle, le Grand Schisme s'est prolongé dans les provinces méridionales près d'une dizaine d'années après l'élection de Martin V : « On admet également, bien qu'on manque à cet égard de renseignements précis, que le schisme se prolongea pendant une douzaine d'années encore, non seulement en Aragon, patrie de l'opiniâtre Benoît XIII, mais aussi dans quelques provinces méridionales[22] ».

L'étude historique et géographique de l'évolution des adhésions aux obédiences pontificales dans les dernières années du Schisme permet de comprendre l'attitude des princes et de leur clergé. L'apaisement définitif du schisme dans le Midi toulousain se fait en trois

étapes bien distinctes. Après le concile de Pise (1409), les diocèses placés dans les territoires relevant de la couronne de France ou d'Angleterre se rallient presque sans faille au pape du concile, ou retrouvent un seul évêque à leur tête. Certes, il faut parfois attendre le décès ou le déplacement de l'évêque d'une des obédiences antérieures pour régler la situation. A Bordeaux, le nouvel évêque urbaniste renonce à ses prétentions, tandis que l'évêque clémentin reçoit un évêché *in partibus* : seul l'évêque confirmé par le pape de Pise reste en place.

La deuxième vague correspond à la « capitulation de Narbonne » et au concile de Constance, entre 1415 et 1420. Après l'échec de l'entrevue de Perpignan entre Benoît XIII et l'empereur Sigismond, les rois de Navarre et le comte de Foix-Béarn, à la suite des négociations menées à Narbonne à la fin de 1415, envoyent leurs députés au concile de Constance. Après l'élection de Martin V (11 novembre 1417), le clergé des diocèses de leurs états, à l'instar de Pierre de Foix, évêque de Lescar, se rallie avec plus ou moins d'empressement, de sincérité ou d'hésitations, au nouveau pontife. Dans le diocèse de Bayonne par exemple, les évêques et les chanoines des deux obédiences concluent un accord au printemps de l'année 1418. Dans certains diocèses, il faut cependant un ou deux ans pour que tout s'apaise. L'évêque de Lectoure par exemple est seulement pardonné par Martin V à la fin de l'année 1418. Dans le diocèse de Dax, il faut attendre 1420 pour que l'évêque urbaniste Pierre d'Anglade soit nommé au siège de Rieux, laissant seul sur le siège épiscopal son ancien compétiteur, le clémentin Nicolas Duriche.

A partir de là, et à l'exception de quelques rares îlots disséminés où des clercs et laïcs demandent et obtiennent encore des grâces de Benoît XIII jusqu'à ses derniers jours[23], l'obédience du pape de Peñiscola se réduit dans le Midi aux terres du comte d'Armagnac, c'est-à-dire principalement le diocèse de Rodez et l'archidiaconé de Rivière dans le diocèse de Tarbes. La concordance des cartes des possessions du comte d'Armagnac et des territoires se réclamant encore de Benoît XIII est telle qu'il faut bien désormais parler d'obédience armagnaque.

L'analyse géographique et historique fait aussi apparaître le phénomène des doubles obédiences. Chaque diocèse vit localement la déchirure du Grand Schisme : plusieurs diocèses ont deux compétiteurs au siège épiscopal, voire deux chapitres. A Bordeaux, il y a même pour un cours laps de temps suivant le concile de Pise trois prétendants au siège épiscopal. Le cas de Bayonne est particulièrement significatif. L'évêque clémentin s'est fixé à

Saint-Jean-Pied-de-Port, sous la protection du roi de Navarre, avec environ la moitié des chanoines de la cathédrale, tandis que l'évêque urbaniste réside à Bayonne sous la protection des Anglais. Pierre du Vernet, l'évêque de l'obédience urbaniste, meurt dans les premiers mois de 1417. Le concile de Constance ne lui donnant pas de successeur, Guillaume-Arnaud de Laborde, l'éveque de l'obédience clémentine, gouverne désormais le diocèse tout seul. Les chanoines rattachés à sa cause et installés à Saint-Jean-Pied-de-Port reviennent prendre leur place dans le chapitre de Bayonne. Pour revenir rapidement au nombre primitif des chanoines, les deux parties s'accordent sur le gel de la provision des vacances[24].

La géographie historique montre par ailleurs que l'évolution des obédiences est avant tout politique. Si le rôle des princes a été souligné dans la naissance du Grand Schisme, il doit aussi être rappelé dans son extinction. Il est étonnant de voir combien le clergé suit, presque docilement, le choix de son souverain, qui choisit l'obédience la plus favorable à sa politique. Certes, le Schisme est une crise cléricale, mais la définition des obédiences naît des enjeux géo-politiques. Et son apaisement définitif est d'abord le fruit d'un certain réalisme politique. Canoniquement et théologiquement, il était inextinguible.

Toutes ces observations font ressortir l'originalité de l'obstination armagnaque. Il y a bien une attitude spécifique du comte d'Armagnac et d'une partie du clergé de ses états. Lui et son clergé restent chronologiquement les derniers partisans de l'obédience avignonnaise, devenue seulement armagnaque.

Fig. 1. Tableau géo-chronologique de l'apaisement du schisme[25].

Date	Diocèse	Souverain	Commentaires
1409	Bordeaux	Roi d'Angleterre	Apres le concile de Pise, Jean de Montferrand, nommé par Grégoire XII en remplacement de François Uguccione qui l'a abandonné, renonce à ses prétentions, de même que le compétiteur clémentin nommé *in partibus* sur le siège de Philippes. François Uguccione reste le seul archevêque. Jean XXIII nomme son successeur, David de Montferrand.
1409	Bazas	Majoritairement le roi d'Angleterre.	Pierre Sulpin, nommé par Benoît XIII en 1397, resté seul en possession du siège après la disparition de l'évêque urbaniste Jean d'Herm, rejoint l'obédience de Pise.
1409	Lombez		Pierre, évêque de Lombez, assiste au concile de Pise. Son successeur est nommé par Jean XXIII en 1413.
1409	Couserans		Sicard *de Brugayrosio*, ancien collecteur de Clément VII, se fait représenter par procureur au concile de Pise. A sa mort le 19 juillet 1412, c'est Jean XXIII qui nomme Guillaume Beaumaître, archidiacre normand.
1409	Condom		Présent au concile de Perpignan, Aymeric Nadal, se voit confisquer son temporel. Mais en 1409, des lettres du roi de France le rétablissent en possession de son évêché.
1409-1411	Lescar	Diocèse tout entier compris dans les états du vicomte de Foix-Béarn.	Pierre de Foix, fils du conte de Béarn et pourtant partisan de Benoît XIII dont il a reçu une pension annuelle de cinq cents florins sur la mense épiscopale de Dax, accepte du pape Alexandre V le siège épiscopal de Lescar. Trois ans plus tard, Benoît XIII lui pardonne et accepte son intention de revenir dans son obédience. Mais six mois après, il reçoit de Jean XXIII le chapeau cardinalice, tout en se réclamant de l'obédience opposée jusqu'au concile de Constance !
1409-1420	Dax	Le roi d'Angleterre pour partie, mais aussi le roi de Navarre pour les archiprêtrés de la Basse-Navarre – Mixe et Ostabaret-, et le comte de Béarn pour les archiprêtrés d'Orthez et de Saliès.	L'évêque urbaniste Pierre d'Anglade tient pour non avenue sa nomination par Grégoire XII, demande et obtient une nouvelle nomination d'Alexandre V. Cependant, les paroisses des terres de Charles III de Navarre refusent d'accueillir les représentants de l'évêque ou du pape de Pise. L'obédience de Benoît XIII se maintient dans toute la Basse-Navarre, c'est-à-dire les archiprêtrés de Mixe et

			d'Ostabaret pour le diocèse de Dax. De la même manière, les archiprêtrés d'Orthez et de Saliès compris dans le comté de Béarn restent dans l'obédience avignonnaise. Après la capitulation de Narbonne, l'évêque clémentiste Nicolas Duriche se rend au concile de Constance. Pour redonner l'unité au diocèse, Pierre d'Anglade est nommé en 1420 au siège de Rieux, et Nicolas Duriche devient seul évêque de Dax.
1411-1416	Auch		Bérenger Guilhot assiste au concile de Pise. Mais, encouragé par le comte d'Armagnac, il tient pour non avenues ses décisions. Dès lors Jean XXIII détache de son diocèse la partie soumise à son obédience et crée le diocèse de Mirande en 1411. Bérenger Guilhot se tourne vers le roi de France, qui intervient auprès de Jean XXIII qui révoque la bulle d'érection de l'évêché de Mirande. Le concile de Constance confirmera cette révocation.
1416-1418	Oloron	A part la Soule tenue par les Anglais, le reste dépend des terres du comte de Foix-Béarn.	Après la capitulation de Narbonne, les évêques Sanche Mullier, clémentiste, et Pierre Salet, urbaniste, se rendent au concile de Constance. Sanche meurt vers la fin de 1417 ou au début de 1418. Pierre est nommé le 14 février seul évêque du diocèse après la mort de son ancien compétiteur.
1416-1418	Bayonne	Roi de Navarre.	Après la capitulation de Narbonne, l'évêque Guillaume-Arnaud de La Borde se rend au concile de Constance. Après la mort de l'évêque urbaniste au début de 1417, le concile ne lui donne pas de successeur : Guillaume-Arnaud de La Borde, clémentiste, reste le seul évêque, et les chanoines de deux obédiences passent en avril 1418 des accords réciproques pour effacer leur division.
1416-1423	Aire	Au nord s'étendent les possessions du vicomte de Béarn – Gabardan et Marsan -, alors que les Anglais occupent le reste du diocèse.	Au moment où s'ouvre le concile de Constance, Arnaud-Guillaume de Lescunh et Bernard Brun prennent l'un et l'autre le titre d'évêque d'Aire. Bernard Brun se rallie à Martin V, puisqu'il représente le comte de Foix. En revanche, Arnaud-Guillaume de Lescunh, sans doute parent du comte d'Armagnac par Annette d'Armagnac, dite de Thermes, se maintient dans une obstination irréductible. A la mort de Bernard Brun au début de 1418, Martin V nomme un nouvel évêque, Roger de Castelbon sans tenir compte des prétentions d'Arnaud-Bernard. Vers la fin de l'année 1423, Martin V déclare Arnaud-Guillaume

			déchu de ses droits et prétentions sur l'église d'Aire. Plus tard, Arnaud-Guillaume rentre en grâce et fait approuver par le pape certains arrangements à l'amiable avec Roger de Castelbon.
1418	Lectoure		Nommé par Benoît XIII en 1416, Géraud du Puy assite le 26 décembre 1417 à la consécration de l'évêque de Tarbes Bonhomme d'Armagnac. Le 13 décembre 1418, Martin V lui pardonne d'avoir été « rebelle ».
1422	Condom, collégiale de Saint-Loup de Mouchan		Le 16 octobre 1422, Benoît nomme Arnaud de Montaner, moine de l'abbaye de Lézat au diocèse de Rieux, et chapelain de Bernard de Rivière, sénéchal d'Armagnac, comme doyen de la collégiale de Saint-Loup de Mouchan[26].
1422-1426	Tarbes, archidiaconé de Rivière	La seigneurie de Rivière, comprenant les localités de Maubourguet, Castelnau-Rivière-Basse et Tasque, relève depuis 1329 du comte d'Armagnac.	Si l'évêque Bonhomme d'Armagnac est élu par le chapitre, puis confirmé par Martin V le 19 août 1418, l'archidiaconé de Rivière, sous la pression du vicomte Bernard, reste dans l'obédience de Benoît XIII. Il confère plusieurs bénéfices. Le 6 octobre 1422, il pourvoit le prieuré de Maubourguet en faveur de Philippe Pellicery, à la demande de Jean IV d'Armagnac[27]. Le 16 octobre 1422, Aymeric de Get, chapelain du vicomte Bernard se fait conférer la cure de Saint-Martin-de-Cazaux[28]. Le même jour, Benoît XIII dépose Bernard, abbé de Saint-Pierre de Tasque dans l'archidiaconé de Rivière, sous prétexte qu'il avait mis le feu à son abbaye[29]. En mai 1426, Martin V prononce la censure et l'interdit contre Bernard de Moret, archidiacre de Rivière, et refuse l'union des revenus de l'archidiaconé à la mense du chapitre cathédral de Tarbes[30].
1430	Rodez	Comte d'Armagnac	Dans un premier temps, Jean Carrier, archidiacre de Saint-Antonin, se réfugie à Tourène, dans les gorges du Viaur, où il soutient un siège de plus de trois ans (1420-1423). Après avoir élu pape Bernard Garnier sous le nom de Benoît XIV le 12 novembre 1425, il se place à Jalenques sous la protection de Jean IV d'Armagnac. A Rodez, les habitants emprisonnent le légat de Martin V en 1426. En 1429, Jean Carrier dévoile au comte d'Armagnac l'élection de Benoît XIV, alors que le chapitre élit Pierre d'Estaing au siège épiscopal. Le comte sollicite l'avis de Jeanne d'Arc, se rallie

définitivement à Martin V, et fait établir un compromis entre Guillaume de La Tour et Pierre d'Estaing en 1430. Jean Carrier est fait prisonnier en 1433.

Le siège de Tourène (1420-1423).

Le premier épisode de la désobéissance de Jean Carrier commence sur les rives du Viaur, par le siège de Tourène[31].

Dès avant la mort de Benoît XIII, Jean Carrier se fait connaître par son obstination à ne pas reconnaître la légitimité de Martin V. Trois ans après son élection, ce dernier n'est pas encore reconnu de toute la chrétienté, et surtout pas dans les terres du comte Jean IV d'Armagnac. Le pape de Rome dépêche Géraud de Brie comme nonce apostolique chargé d'éteindre les cendres du schisme : ce dernier exhorte Amalric de Sévérac d'empêcher par tous les moyens les fauteurs de Benoît XIII de résider dans ses terres[32].

Géraud de Brie est un homme de Martin V, tout comme Jean Carrier est un homme de Benoît XIII. *Geraldus Brie, alias de Regno,* est reçu le 13 décembre 1417 en qualité de clerc de la chambre apostolique de Martin V. Il est alors docteur ès lois et chanoine de Saint-Seurin de Bordeaux[33]. Il fait alors partie du collège des référendaires, dans le service de la signature de grâce et de justice, et porte le titre de chanoine de Narbonne. Martin V le charge alors le 1er octobre 1419 de réconcilier avec l'Eglise les schismatiques repentants. Géraud de Brie a ordre d'arrêter les partisans de Benoît XIII, même dans les lieux saints, et de les expédier à Avignon, comme aussi, d'une manière générale, de procéder contre tous les schismatiques, en invoquant au besoin contre eux le secours du bras séculier, ce qu'il fera en sollicitant les consuls d'Albi. Jean IV d'Armagnac, protecteur des partisans de Benoît XIII, le reçoit avec difficulté en novembre 1419. Dès lors, le rôle de Géraud de Brie ne peut qu'être ingrat : il en est réduit à entamer de loin des procédures contre les partisans de Benoît XIII. Le 24 juillet 1420, depuis Toulouse, il condamne par contumace tous les hérétiques condamnés par Martin V, dont Jean Carrier et Bernard Garnier, et jette l'interdit sur tous les lieux où ils résident[34]. Le 12 août, il exhorte Amalric de Sévérac, ayant récemment fait sa soummission à Martin V, d'empêcher les partisans de Benoît XIII de résider dans ses terres[35]. La réaction du pape de Peñiscola ne se fait pas attendre : le 17 août 1420, il charge Jean Carrier de poursuivre les partisans de Martin V qui résident dans les états du comte d'Armagnac[36]. Les deux protagonistes sont installés, le siège peut commencer.

Le siège est long et dure trois années. Il faut dire que le lieu est particulièrement propice à une telle obstination. Situé sur la rive droite du Viaur, à mi-pente entre le plateau et la rivière sur un pic rocheux sauvage et escarpé, le site de Tourène, dont il ne reste que quelques ruines, se prête parfaitement à la situation. A l'ouest, le Quercy anglais : les compagnies anglaises sont signalées en 1423 à Laguépie, sur la rive droite du Tarn ; au nord-oest, le Rouergue armagnac ; au sud, l'Albigeois royal. Quelques décennies auparavant, en 1383, les bandes de Tuchins s'étaient déjà réfugiées au château de Thuriès, à quelques lieues de Tourène. Bref, des gorges propices à la dissidence.

Il faut en effet se rendre sur place pour constater combien le lieu est sauvage, et propice à une résistance obstinée. Situé sur la rive droite du Viaur, sur la commune de Crespin, à mi-pente entre le plateau et la rivière sur un pic rocheux sauvage et escarpé, le site de Tourène, dont il ne reste que quelques ruines[37], est particulièrement propice à la situation[38]. Les relevés de M. Louis Mallet permettent une description précise des ruines actuelles. En remontant depuis le Viaur, on découvre une sorte de sentier (J) qui longe une falaise constellée d'opes (K) qui, en cet endroit, pouvaient difficilement être des éléments d'habitation, mais servaient peut-être à supporter des obstacles à l'accès. Ce sentier débouche sur un espace en moindre pente. Au sud, un éperon s'avance vers le sud-est. Un double anneau de relief avec des bases de murs et dépressions centrales (L) pourrait bien être constitué par les éboulis d'un bâtiment.

En prolongement du sentier, un escalier taillé dans le schiste (G) mène à un rocher (H) en forme de U dont toutes les parois ont été régularisées et munies de trous et rainures. La dernière marche se creuse de deux trous de poteau. Quoique situé un peu loin, ce rocher bizarre n'a-t-il pas pu servir de base à un appareillage permettant de faciliter la montée à la tour ? Car, curieusement, l'escalier qui y arrive ne donne que sur le vide. Ce rocher au sommet de l'escalier a abondamment nourri l'imagination des romanciers qui y ont vu ici le trône pontifical de Benoît XIV, *lo papa de Viaur*.

Bien sûr, juste à l'aplomb, se trouve une case-encoche très nette (I), mais la différence de niveau permet difficilement de lui imaginer un nombre d'étages suffisant pour que le dernier soit desservi par l'escalier. Devant la case, une plate-forme est limitée par de grands murs de soutènement (M).

Un peu plus haut, une faille (E) où la pente est moins forte permet l'escalade vers la plate-forme entièrement occupée par les restes d'une tour carrée (D) de 5,50 m. de côté de l'extérieur et dont l'intérieur mesure 3,20 m. de côté. Comme le soulignait déjà Edmond

Cabié « on a de la peine à concevoir qu'une pareille position ait pu être le séjour d'une famille seigneuriale, et cependant c'est bien là que s'élevait au Moyen-Age un château féodal qui fut longtemps fréquenté par les maîtres et les vassaux des territoires voisins[39] ». Sur la face Nord, l'abrupt domine de quelques mètres une plate-forme grossièrement triangulaire limitée par un grand mur de soutènement qui s'arrondit dans sa partie orientale comme s'il avait servi de base à une petite tour.

Il faut jeter un sort au mythe de la caverne : certes, les contempteurs de Jean Carrier ont dénommé le château de Tourène «*spelunca latronum* ». Mais ce terme est un poncif des sentences d'excommunication, de la littérature de controverse au temps du Grand Schisme, ou des actes de procédure[40]. L'analogie entre la situation de Benoît XIII est totale, à tel point que les habitants ont attribué le surnom de Péniscolette au château de Tourène.

Voilà les lieux du siège de Tourène. Faut-il d'ailleurs vraiment parler de siège ? Certes, les sources emploi l'expression de « *lo seti de Torena*[41] ». Mais, il est probable que les troupes du légat de Martin V n'aient pas traversé le Viaur. C'est de Mirandol-Bourgougnac, soit de la rive gauche du Viaur, que le légat écrit aux habitants d'Albi en mai 1421[42]. De même, les effectifs des troupes assurant le siège est impossible à déterminer : d'après les comptes communaux, qui mentionnent quelques prêts de bombardes[43], et d'après les délibérations consulaires, qui indiquent que les consuls laissent aller ceux qui veulent se rendre sur les lieux du siège sans plus de précision[44], il faut supposer davantage une présence militaire près de Tourène, constamment revigorée, qu'un siège à proprement parler. En 1421, Pierre d'Aunhac, abbé de Bonnecombe, se rend sans difficulté de son abbaye à Albi pour faire soumission[45] ; des coursiers franchissent le Viaur et transportent des lettres entre le Rouergue et Peñiscola : preuve donc du caractère relatif du siège.

L'implication de la population albigeoise est d'ailleurs tout aussi modérée. Dans un premier temps, Jean Carrier espère même le soutien des consuls d'Albi, et leur écrit dans ce sens. C'est ce qui motive la venue sur place du légat de Martin V. Constatant en effet son impuissance, Géraud de Brie décide de se rendre en personne à Albi où il est reçu le 6 décembre 1420 par les consuls qui lui promettent un bon accueil : « *Lo reveren payre en Dieu mossenhor Guiraut de Bria, alias del Regne, legat de mossenhor lo papa eia vengut [...] et stat per alcuns jorns, cascun podia be saber que la vila li feses qualque cortesia e plaser et si que qualque jorns pogues far bon repoit de la vila*[46] ». En fait, la déclaration est toute diplomatique, et l'implication de la population albigeoise reste tout au long du siège très modérée. A plusieurs reprises, le légat doit insister auprès des consuls et des albigeois pour

qu'ils leur apportent leur soutien. Dans un premier temps, Jean Carrier espère même le soutien des consuls d'Albi, et leur écrit dans ce sens[47]. Géraud de Brie décide alors de se rendre lui-même sur place à Mirandol-Bourgnounac pour diriger lui-même les opérations du siège. Mais, constatant son impuissance, peu confiant dans l'attitude des albigeois et sans doute en mal de troupes, il écrit le 8 mai 1421 aux consuls. La lettre originale du légat est encore conservée avec son sceau (ill. 3) : il exhorte de nouveau les consuls d'Albi à lui envoyer des hommes, des armes et des vivres pour assiéger Jean Carrier « *in spelunca illa residentie sue de Turenna, dicta Panisculeta*[48] ». Ayant reçu cette lettre, les consuls consentent alors l'envoi de pièces d'artillerie et ne s'opposent par à ce que ceux qui le désirent aillent sur les lieux du siège : « *Sobre aysso que lo reveren payre en Dieu mossenhor Guiraut de Bria, alias del Regne, legat per mossenhor lo papa los avia trames mossenhor lo prior del Segui am unas lettras patens e sageladas [...] de son sagel am las quals lo exortant e los comandant sus la penas contengudas en sa concessio que els al ceti que eia stat mes per el en lo loc de ~~Paniscola~~*[49] *Torena hon eia mossenhor Johan Carrier e sos aliatz, [...] que hom bayle al dich mossenhor lo legat ho a son trames de la artilharia e de las bombardas [...] e que hom abandone a totz aquels que hy voliam anar al dich seti importar al que he fasso*[50] ».

Les efforts du légat s'avèrent inefficaces. Il n'est pas certain qu'il reste sur place : dès le mois de juin 1421, il est à Cordes[51], puis en décembre revenu à Toulouse[52], où il réside encore en juillet 1423[53]. Ce mois-ci, soit trois ans après le début du siège, Jean Carrier tient toujours, et l'inquisiteur de Toulouse doit venir à Albi en juillet 1423 faire une procession et prononcer un sermon d'exhortation pour inciter les albigeois à participer au siège[54]. Le « siège » se termine en fait en décembre 1423 par le simple départ de Jean Carrier pour Peñiscola[55].

Les documents des archives communales d'Albi éclairent d'un jour nouveau le déroulement du « siège » de Tourène. Les nombreux mandements, exhortations et rappels à l'ordre du légat soulignent la retenue et la modération des consuls, peu pressés, et peut-être peu convaincus, de la nécessité de combattre la « *dezobedientia*[56] » de Jean Carrier. Il n'est pas certain que les Albigeois attachaient tant d'importance à cette désobéissance. Certains peut être la soutenaient. En tout cas, il est sûr que le siège connut des fluctuations d'intensité, et fut sans doute peu agressif. Il faut rappeler que la nouvelle de la mort de Benoît XIII que beaucoup de méridionaux tiennent alors encore pour vrai pape n'est connue qu'au milieu de

l'année 1423. Il est même probable que la procession faite par l'inquisiteur de Toulouse à Sainte-Cécile suive de peu l'arrivée de cette nouvelle à Albi.

La fuite de Tourène de Jean Carrier ne met pas fin aux troubles, au contraire. Trois ans plus tard, Martin V doit de nouveau envoyer une bulle aux consuls d'Albi pour les exhorter une fois encore à lutter contre les sectateurs du schisme[57], alors qu'à Rodez, le nouveau légat pontifical, Helias Carême est emprisonné par la population[58].

Les deux obédiences (1420-1430).

Du crépuscule à la nuit, les bruits s'oublient un à un, sauf la lune nocturne sur la rive. De 1420 à 1430, les partisans de Pedro de Luna se rallient aussi un à un à Martin V si ce n'est Jean Carrier, obstiné jusqu'à la mort. Cette décennie décisive pour le Rouergue n'est qu'une suite de défections.

Le premier à se rallier est Pierre d'Aunhac, abbé de Bonnecombe, qui fait sa soumission à Albi le 5 mars 1421[59]. A la mort de l'évêque Guillaume d'Ortolan, Vital de Mauléon est encore nommé par Benoît XIII. Certes, il fait sa soumission en 1418, mais l'interdit est jeté sur la ville de Rodez en 1420 et un certain Gaucelin est cité comme évêque de Rodez dans la la bulle de Martin V de juillet 1420[60]. De même, Nicole Lemaitre a relevé dans les registres de visites pastorales la modération dont il fait preuve lorsqu'il visite un prieuré détenu par un des partisans de Benoît XIII[61]. Jusqu'à sa mort, survenue en 1429, son ralliement est sans conviction. Son comportement est aussi ambigu que celui du comte Jean IV d'Armagnac. Charles Samaran a bien noté qu'il s'agit d'une « question difficile à résoudre, difficile surtout quand il s'agit d'une de ces âmes complexes du XV^{e} siècle dont nous avons tant de peine à surprendre les mobiles secrets[62]. » Informé par Jean Carrier en janvier 1429 de l'élection de Benoît XIV, il sollicite le conseil de Jeanne d'Arc avant de se décider , et de se rallier définitivement au printemps 1430, sans doute davantage par réalisme politique, que par abandon de conviction[63]. Dès lors, Jean Carrier et Benoît XIV sont seuls, ou presque.

Reproduisant la scission des schismes du XV^{e} siècle, le chapitre lui-même est en effet divisé en plusieurs obédiences, comme l'a été le chapitre de Bayonne - voir la note 24. La première, conciliariste et romaine, connaît une certaine vigueur pendant le concile de Pise, et tente à nouveau de s'introduire dans le chapitre par la nomination de Guillaume de La Tour à l'évêché de Rodez en 1429. La seconde, anticonciliariste et antiromaine, animée par Jean

Carrier, est prépondérante et majoritaire dans le chapitre, surtout de 1420 à 1430. La troisième, où se retrouvent les grandes familles nobles de la province - Arpajon, Sévérac, ou Estaing - pratique des engagements moins idéalistes et plus calculés : fluctuants, hésitants, ils soutiennent a priori Benoît XIII dans un premier temps, mais adoptent finalement un ralliement définitif. Le comte d'Armagnac oscille en fait entre ces deux attitudes : parfois tenté par le ralliement, il écoute en d'autres temps le jusqu'au boutisme de Jean Carrier. Il n'est ni conciliariste, ni anticonciliariste, ni romain, ni antiromain, il suit le pape qui ne soit pas en contradiction avec sa politique comtale.

Le clan conciliariste et romain.

Le premier clan, conciliariste et romain, fut important, et peut être prépondérant autour de 1410, puis autour de 1420. En 1409, dans l'espoir de voir le schisme résolu, le chapitre envoie deux procureurs, chargés de représenter le chapitre au concile de Pise, en la personne de Michael del Bès, chanoine de Rodez, et de Petrus *de Trilhia*, chanoine d'Albi[64]. Les souscripteurs de cette procuration sont : Rigaud de Tornemire, archidiacre de Conques ; Guiral Calhol, archidiacre de Millau ; Pierre Brengas, sacriste ; Arnaud Raffin ; Jean de la Fabrique ; Jean Valette ; Guy *de Cera* ; Gaubert de la Croix ; Pierre Lescure ; Jean Ebrard ; Arnaud Ségalar et Jean Vidal, soit douze chanoines, c'est-à-dire presque la moitié du chapitre[65]. Dès l'élection de Martin V, une partie du chapitre se rallie à ce pape. Le 7 juillet 1419, le chanoine Bernard Pojol reçoit de ce pape le bénéfice de Trémouilles, dans le diocèse de Rodez : il nomme procureur, pour en prendre possession, Lobenxius Cumbas, autre chanoine de Rodez[66]. Le 31 décembre 1420, le chapitre reçoit Jean de la Fabrique, auditeur du palais apostolique, à l'archidiaconé de Conques, obtenu auprès de Martin V[67]. Plus important encore, le chapitre fait appel à Martin V le 19 juin 1419 contre Jean Channac, « soi-disant abbé de Bonneval », confirmé en tant que tel par Benoît XIII le 29 mai 1419, avec pour commissaire député à l'exécution de cette grâce, Pierre d'Aunhac, soi-disant abbé de Bonnecombe. En outre, cet abbé de Bonneval s'approprie le bénéfice de Saint-Rémi, dans le diocèse de Rodez, dont la collation avait été dévolue à l'évêque... par Pedro de Luna, du temps où il était le vrai pape, unique et indubitable[68]. Malheureusement, les noms des chanoines appelants ne figurent pas en bas de l'acte, souscrit seulement par Guiral d'Esclabissac, procureur du chapitre, Pierre Teulat, procureur de l'évêque, et Guillaume André, vicaire de Saint-Rémi. Après la rédaction de l'appel, le groupe passe à l'évêché pour notifier l'appel à l'évêque. Par la suite, les appelants parcourent la ville dans le but d'appréhender l'abbé de Bonneval, se rendent alors dans la maison de Bonneval, puis dans

l'église Saint-Amans, mais en vain. C'est exactement à cette période que Benoît XIII mande par bulle pontificale à Jean Carrier d'agir contre les partisans de Martin V résidant dans les états du comte d'Armagnac, comme si cette injonction offensive était une réponse au ralliement du chapitre et d'autres ecclésiastiques au camp romain[69]. Le chanoine le plus représentatif est Michael del Bès[70]. Pour des raisons de mauvaise francisation de son nom, il avait échappé aux historiens que ce représentant du chapitre de Rodez au concile de Pise[71] est présent parmi les témoins le 5 mars 1421 lors de la soumission à Albi de Pierre d'Aunhac, abbé de Bonnecombe[72]. Et - que l'histoire noue bien les événements ! - il sera privé de son archidiaconé par Benoît XIII, qui l'attribue à Jean Carrier. Il devient alors chanoine d'Albi, et a certainement du seconder Gérauld de Brie lorsqu'il tente de dynamiser la lutte contre la « *dezobedientia* » de Jean Carrier. Un autre chanoine apparaît parmi les témoins de la soumission de Pierre d'Aunhac en 1421 : Jean de Saint-Maurice[73], qui sera choisi plus tard en 1438 par Guillaume de La Tour pour arbitrer un conflit entre l'évêque et le chapitre. Ce clan s'imposera dans la douleur par l'accession de Guillaume de La Tour à l'évêque de Rodez, mais après trois ans de lutte armée et après négociation d'un accord avec Pierre d'Estaing.

Le clan anticonciliariste et antiromain : Jean Carrier et Bernard Garnier.

Le clan anticonciliariste et antiromain est le plus facile à cerner, et ne se limite pas, loin de là, aux deux personnages emblématiques de Jean Carrier et Bernard Garnier. Hugues Gérard, prieur de Broquiès en 1419, tout comme Bernard Bouyssou, prieur d'Alrance en 1419, font partie des clercs que l'évêque de Rodez ne visite pas lors de ses visites pastorales[74]. Ils seront tous les deux chanoines. A sa mort, les biens d'Hugues Gérard, sont d'ailleurs cédés à Jean Rességuier[75], bourgeois de Rodez, consul en 1412[76], et qui bénéficie de plusieurs actes de la chancellerie de Benoît XIII, et s'opposera aux commissaires de Martin V en 1426[77], et dont un parent, Antoine Rességuier, sera chanoine à partir de 1437[78]. En 1427, Jean Vidal, chanoine et prieur de Bussières, se voit restituer par mandement comtal les revenus de son prieuré, arrentés par Amalric de Sévérac à des habitants de Sévérac[79]. Galhard du Bourg, fils et frère de marchands ruthénois en affaires à Toulouse, bénéficie de plusieurs faveurs de la part du comte d'Armagnac[80]. Jean de Batut, qui mènera une ambassade auprès du roi d'Angleterre en 1442, est réputé avoir fait partie des sectateurs de Jean Carrier auquel il succède d'ailleurs à l'archidiaconé de Saint-Antonin[81]. Son oncle figurait parmi les bénéficiaires des faveurs de Benoît XIII. Jean Vayssière enfin, sera envoyé à Saint-Flour comme commissaire politique par le comte d'Armagnac lors de la Praguerie de 1436[82]. Bref,

ni Jean Carrier ni Bernard Garnier ne sont esseulés dans le chapitre. Tous deux ont pourtant été les plus engagés dans l'opposition à Martin V.

Dès 1406, Jean Carrier fait connaître son caractère peu commun : alors procureur du prieuré Saint-Jean de Toulouse, il dirige une insurrection contre l'archevêque[83]. Il doit par la suite son destin à la protection croisée de Benoît XIII et du comte d'Armagnac. Il obtient du pape le 1er septembre 1412 la collation du prieuré des Cabannes, au diocèse de Tortose : il est alors déjà qualifié de bachelier en droit civil, et se présente comme prêtre du diocèse d'Albi[84]. L'année suivante, qualifié de conseiller du comte Bernard VII d'Armagnac, il obtient de Benoît XIII provision de l'église de Lombers, au diocèse d'Albi, puis de l'archidiaconé de Saint-Antonin, dans des conditions qui annoncent son comportement à venir. Le titulaire de cette prébende, Michael del Bès, se voit privé de cette dernière, pour avoir participé au concile de Pise, et adhéré à l'obédience de Jean XXIII[85]. Les premières années, Jean Carrier participe activement à la vie du chapitre : il fait partie des commissaires qui rédigent l'inventaire après décès de l'évêque Guillaume d'Ortolan en septembre 1417[86] ; sa présence est attestée à plusieurs assemblées capitulaires[87] ; il est même élu de juillet 1417 à juin 1418, bayle des anniversaires[88]. Il devient en même temps peu à peu un des homme de confiance de Benoît XIII : en juin 1414, il est nommé avec Bernard de Batut, archidiacre de Conques, vicaire général de Benoît XIII dans les états du comte d'Armagnac[89] ; en janvier 1415, il est attesté comme collecteur apostolique dans les diocèses d'Auch et de Rodez[90] ; le 31 décembre 1417, Benoît XIII lui donne mandat de recevoir le serment de Vital de Mauléon, nommé évêque de Rodez[91] ; enfin, en août 1420, c'est lui que Benoît XIII désigne pour lutter contre les partisans de Martin V en Rouergue[92]. En retour, le pape lui accorde bénéfices et faveurs : le prieuré de Lédergues en 1416[93] ; en 1419, à la demande de Jean Carrier, le prieuré de Balsac est uni à l'archidiaconé de Saint-Antonin[94]. Suprême remerciement de cette fidélité, Jean Carrier est créé cardinal de Saint-Etienne peu avant la mort de Benoît XIII[95]. Après la mort de ce dernier, il se retire dans le château de Jalenques. Considérant l'élection de Gilles Muñoz comme nulle et non avenue pour simonie, et constituant à lui seul le sacré collège, il élit secrètement le 12 novembre 1425 un autre pape sous le nom de Benoît XIV. Revenu de Peñiscola, il se place alors au château de Jalenques sous la protection du comte d'Armagnac, auquel il cache pourtant cette élection secrète, mais qu'il ravive dans son opposition à Martin V. Nanti du titre de « lieutenant général du comte d'Armagnac en Rouergue[96] », il règle à plusieurs reprises des différents au nom du comte : en 1427, il arbitre en conflit entre les habitants de Agen-d'Aveyron et d'Arsac, près de Sainte-Radegonde[97]. Mais, preuve qu'il y a bien plusieurs obédiences dans le chapitre qui luttent pour la prééminence, Jean Carrier, démis

de sa prébende, fait publier un mandement comtal pour être remis en possession de son canonicat et archidiaconé[98]. L'autorité de Jean Carrier est-elle remise en cause dans le chapitre ? Il est impossible de la savoir, mais la scission interne est profonde.

Ayant enfin révélé au comte l'élection et l'existence cachées du pape Benoît XIV en janvier 1429, Jean Carrier est abandonné l'année suivante par tous ses partisans, après le ralliement définitif du comte Jean IV. Dès lors, son idéalisme se transforme en pièce tragique. Tel un vagabond devenu fou par certitude d'avoir raison, il est capturé par le comte de Foix en 1433, décédé peu après en prison, et enseveli au pied d'un roc, chien parmi les chiens[99].

Une seule pièce d'archives cite nommément Bernard Garnier comme Benoît XIV[100], mais il est vrai qu'un faisceau d'éléments en fait le personnage désigné pour avoir été celui qui a été élu par Jean Carrier. Il apparaît d'ailleurs dans les sources pontificales en même temps que ce dernier. Clerc du diocèse de Rodez, il reçoit le 15 juillet 1412 collation apostolique d'un bénéfice avec cure de quarante livres tournois, et sans cure d'âmes de trente livres[101]. Il est attesté comme vicaire de l'archidiacre de Millau, Guirard Calhol, en 1413 et 1414[102]. Il se rend en 1414 à la cours pontificale comme procureur de Bertrand Déodat acquitter le versement de l'annate pour le prieuré de Saint-Saturnin de Creissels[103]. Il obtient de Benoît XIII plusieurs faveurs : le 20 novembre 1418, il reçoit provision du prieuré de Saint-Martin des Faux**[104]**, puis le privilège de pouvoir choisir son confesseur[105]. L'année suivante, Benoît XIII le désigne comme sous-collecteur apostolique pour le diocèse de Rodez, sous l'autorité de Jean Carrier[106]. Il est désigné parmi les schismatiques condamnés par Martin V en juillet 1420[107]. En 1425, devenu sacriste au chapitre de Rodez, il reçoit quittance des revenus du prieuré de Flavin[108]. Tout comme Jean Carrier, il bénéficie aussi de la bienveillance du comte d'Armagnac qui lui attribue en 1425 l'office de conservateur du domaine comtal de Rouergue[109], deux jours seulement après avoir été secrètement élu pape par Jean Carrier. Mais, tout comme Jean Carrier, son engagement a certainement été contesté dans le chapitre : en février 1426, le comte est obligé d'expédier des lettres à son sénéchal lui mandant de remettre Bernard Garnier en possession de sa prébende de sacriste dont il a été dépouillé par certains avides comme des loups rapaces - *nonulli aviditate repleti velut lupi rapaces ad quecumque inhiantes cadavera gutura tenentes aperta ad omnia undecumque venerint rapiendum*[110].

Il disparaît curieusement des sources d'archives pendant les années critiques autour de 1430. Il est donc impossible de connaître son attitude. Il réapparaît à partir de 1437, et participe à plusieurs reprises aux assemblées capitulaires de 1437 à 1447[111]. Il est même élu

en 1437 comme bayle des anniversaires, signe manifeste de la confiance retrouvée de ses confrères[112]. En 1449, il réside dans une des maisons les plus cossues du quartier canonial, au sud de la cathédrale[113].

Malgré lui, son passé le rattrape. Jean d'Estaing lui conteste en 1450 la sacristie de Rodez devant le parlement de Toulouse et l'accuse d'avoir soutenu le parti de Jean Carrier : il répond qu'il « ne fust jamais serviteur ou familier dudit Carrier, mais estoit au service et du conseil du conte d'Armignac [...] et s'est toujours bien et honorablement gouverné[114]. » Qui croire ? Les laïcs qui rapportent la tradition selon laquelle Bernard Garnier fut pape sous le nom de Benoît XIV, ou Bernard Garnier lui-même qui assure n'avoir jamais soutenu Jean Carrier ? S'il fut « contendans du papat », il est peu probable qu'il fut aussi convaincu que celui qui l'avait élu.

Seul Jean Carrier aura cependant cette attitude absolue et sans retour. Les autres, s'ils l'ont soutenu, sont ensuite « rentrés dans le rang ». Bernard Garnier en est l'exemple le plus frappant. S'il a vraiment été élu pape, il renonce rapidement à ses prérogatives pontificales, et cherche la discrétion jusqu'à la fin de sa vie. Accusé lors d'un procès au sujet de sa prébende d'avoir été un animateur du schisme, il nie catégoriquement et rigoureusement, souhaitant tirer un trait sur cette période. Le cas de Jean de Batut est encore plus trouble. Membre de l'entourage du comte d'Armagnac et bénéficiaire des largesses de Benoît XIII, il sollicite pourtant en même temps les faveurs de Martin V !

Le clan conciliariste puis antiromain : l'évêque élu Pierre d'Estaing.

Il est donc plus proche du troisième parti, d'abord conciliariste, puis antiromain, représenté par le clan de la famille d'Estaing. Bégon d'Estaing mène l'ambassade chargée de présenter la soumission définitive de Jean IV à Martin V en 1430[115]. Il figure pourtant à plusieurs reprises dans les registres de chancellerie de Benoît XIII. Il sera en outre le plus ferme partisan de l'évêque élu Pierre d'Estaing. Or, et c'est une des découvertes principales du dépouillement des registres pontificaux, ce dernier a été pourvu de l'archidiaconé de Conques par Benoît XIII[116]. Ce qui veut dire que les partisans de l'évêque élu Pierre d'Estaing sont l'écho politique de l'obstination de Jean Carrier. Ce clan se ralliera d'ailleurs en 1430 juste après le comte d'Armagnac, et sur intervention de ce dernier. Le cas de Pierre d'Arpajon peut être mis en parallèle : lui a d'abord soutenu Martin V et figure avec son frère Aymeric parmi les témoins de la bulle de ce pape condamnant en juillet 1420 les partisans de Benoît XIII[117]. L'année suivante, il obtient de l'évêque une prébende au chapitre de Rodez sur résignation de Pierre d'Estaing, et accède ensuite à l'archidiaconé de Rodez[118]. Il faut donc

comprendre que : soit Pierre d'Estaing a d'abord soutenu Martin V, puis s'y est opposé quelques années plus tard en acceptant d'être élu évêque par le chapitre de Rodez ; soit Pierre d'Arpajon a d'abord soutenu Martin V, puis a très rapidement adhéré à l'obédience animée par Jean Carrier. Un autre membre de la noblesse rouergate a varié dans son attitude : Amalric de Sévérac fonde d'abord une collégiale sous la protection de Benoît XIII. Quelques années plus tard, il est pourtant l'un des bras séculiers du légat de Martin V dans les terres armagnaques. Que conclure de tous ces revirements ?

D'abord, les historiens n'ont pas assez souligné le lien qui existe entre l'élection de Pierre d'Estaing au siège épiscopal et les prolongations du Grand Schisme en Rouergue. Pourtant, le parallélisme de la chronologie est saisissant. Pierre d'Estaing est élu entre le 22 avril et le 7 mai 1429, c'est-à-dire quelque temps après que Jean Carrier eut dévoilé au comte d'Armagnac l'élection du pape Benoît XIV. En effet, Jean Valette, Jean de Vayrac et Jean André s'intitulent encore vicaires *sede vacante* le 22 avril, puis vicaires *sede vacante et in nomine reverendi patris et domini Petri de Stagno, archidiaconi Conquensis et in episcopum Ruthenensem electi et administratoris ecclesie et episcopatus Ruthenensium* dans un acte du 7 mai 1429. Dès son élection, ses partisans s'emparent alors des possessions et places de l'évêché. Comme le dit l'historien Antoine Bonal, le diocèse se « trouva enveloppé d'ung grand troble et scysme[119] ». En décembre 1429, Martin V ordonne par bulle au chapitre de Rodez de recevoir comme évêque Guillaume de La Tour, nonobstant l'élection et prises de possession de Pierre d'Estaing. Le 8 avril 1430, c'est à dire le lendemain du pardon accordé au comte d'Armanhac, le pape donne commission à Pierre Borniol, official de Saint-Flour, de mettre Guillaume de La Tour en possession du temporel de l'évêché de Rodez. Martin V fait emprisonner Jean de Vayrac et Jean Andrée, vicaires de Pierre d'Estaing : le 12 juillet 1430, le chapitre fait appel auprès de Martin V pour protester contre cet emprisonnement. Le 2 août 1430, sur l'entremise du comte d'Armanhac, Pierre d'Estaing « evesque esleu par le chapitre » consent à restituer les biens et places usurpées par ses partisans à Guillaume de La Tour, « evesque pronuncié », contre une pension annuelle de cinq cents écus, jusqu'à ce qu'il reçoive un bénéfice de revenu équivalent.

Pierre d'Estaing doit donc être considéré comme le dernier évêque élu de l'obédience avignonnaise.

La lassitude de la population.

Si les clans et obédiences sont bien définis dans le chapitre, il a jusqu'à présent était très difficile de connaître le sentiment des laïcs sur cette crise. Certes, Noël Valois avait recensé les noms de quelques laïcs qui demandent des grâces à Benoît XIII jusque dans les derniers mois de sa vie, c'est-à-dire jusqu'en 1422.

La tribulatio ont son poble depart deja era per lo fach del dic entredig[120].

Le dépouillement des registres des délibérations consulaires de la Cité et du Bourg font apparaître une légère différence d'appréciation entre les deux communautés : ceux de la Cité semblent plus favorables à Jean Carrier que ceux du Bourg. Mais le sentiment majoritaire qui se dégage à la lecture des délibérations consulaires des deux communautés est celui de la lassitude face à l'interdit jeté sur la ville depuis le 24 juillet 1420. Et ce d'autant plus que la bulle a été affichée sur les portes même de la cathédrale de Rodez[121]. Sans cesse, et pendant six ans, les consuls des deux communautés se préoccupent de la levée de cet interdit qui les prive des sacrements. A plusieurs reprises, ils envoient des messagers auprès du légat pontifical pour que ce dernier lève l'interdit, ou auprès du comte d'Armagnac pour que celui mette un terme à ce trouble. Il ne se passe de mois, voire de semaine, sans que *lo fach de la Gleiya* ou *la causa* soient évoqués dans l'assemblée consulaire. Le 11 novembre 1420, les consuls de la Cité proposent *que om li* [le comte d'Armagnac] *explique los perilhs e los dampnatges que d'aquesta causa se podo ensegre*[122]. Presque un an plus tard, les consuls du Bourg décident l'envoi d'une ambassade auprès du comte d'Armagnac : *Item que los ditz cossols s'en anesson a Monrosier la ont lo cocelh de M. lo comte era e supplicar de part lo comu lor plagies y metre remedi*[123]. D'autres ambassades sont envoyées en même temps auprès du légat et du comte : *Que una am los cossols de Cieutat a despens comu anassen am los senhors dessus a Tolosa a la ont lo leguat, et que se far se podia se mossenhor lo comte era a La Yla a la Viv o en autra part pres de Tolosa, que aquel que luy anaria per lo Borc ne anes parla ram mossenhor lo comte et lhi expliques la tribulatio que la vila avia aguda per l'entredig et que se fon se podia y feses metre qualque bon cocelh que la vila en fos consolada*[124] - voir également les ambassades mentionnées dans les comtes de la Cité édités ci-dessous. En vain, ni le comte ni le légat ne sont sensibles aux démarches insistantes des consuls des deux communautés. Certes, à plusieurs reprises, le comte donne pouvoir à son sénéchal ou à d'autres commissaires de lever l'interdit. Il les envoie à Rodez pour le faire savoir aux habitants, mais là-aussi en vain[125]. Dès lors, la lassitude se transforme en colère. Les consuls de la Cité évoquent dès 1420 *los perilhs et los dampnatges que d'aquesta causa*

se podo ensegre[126], puis exigent en 1421 que *la causa aya conclusio*[127]. Ceux du Bourg sont encore plus explicites : *delquel entredig la vila de Rodez ha agudas de grans fatigas per lo fach del aces vengut per doas betz en la present vila*[128]. En 1424 encore, après une énième ambassade auprès du comte et du légat, les consuls réclament encore une solution, *autramen la vila et lo pays serian trop desolatz*[129].

Fig. 2. Dépenses des consuls de la Cité pour le fait de l'interdit (1420-1424).

[1420] Ensec se la mesa e la despessa facha per lo ses sive l'entredich loqual es stat mes en la gleya.

L'an mil CCCC e XX e lo XXII jorn del mes de dezembre quand era le dimerque davant Nadal fo ad ordenat per lo cosselh que mossenhor Guilhem Maurel, e mossenhor lo official e d'autres senhors de la gleya anesso ad Albi ont era mossenhor lo leguat de nostre senhor lo papa sus lo fach del ses, loqual era stat mes en la gleya a sa requesta, alqual mossenhor Guilhem Maurel bayliey per sos despens X ll. e per so paguiey X ll.

Item messi e paguiey a Peyre Ansilier per I rossi que fo logat de lui per cavalgar aldich mossenhor Guilhem Maurel per III jorns que tenc lodich rossi contan per jorn VIII s. IIII d. monto los IIII jorns I[a] ll. XIII s. IIII d.

Item paguiey a Miquel Corbi per lo loquier de I autre rossi que fo loguat de luy par cavalguar al vaylet que fes companhia al dich mossenhor Guilhem per los IIII jorns desus contan coma desus monto I[a] ll. XIII s. IIII d.

[1421] Item l'an desus lo XXIX jorn de jenier fo adordenat per lo cosselh que senhor Guilhem Aribert anes a Tholoza e jeu que li tegues companhia ont anavo mossenhor lo official per mossenhor de Rodes, mossenhor l'obrier per la gleya e lo thesaurier del capitol et aysso per anar parlar a mossenhor lo leguat sus lo fach del ses quar lo alongui passava a Notra Dona la Quandalieyra en loqual viatge sten nou jorns montero los despens nostra part coma apar pe parcelas per mamenuda e comte fach am lo thesuarier del capitol causa per lo dich senhor Guilhem e per me e per I baylet que volt menar lo dich senhor Guilhem e per III rossis en soma XXXI ll. XIII s.

[....] Item messi e paguiey al cecretari de mossenhor lo legat per nostra part del premier alongui per lo sagel loqual ac mossenhor Guilhem Maurel que enquaras oia degut pagar per nos quar mossenhor de Rodez et lo capitol pago l'autra meytat XII ll. X s.

Item plus paguiey per la meytat de l'autre alongui que aven agut darreyramen loqual dura tro la festa del Sancte Vel et per lo sagel XII ll. X s.

Item lo II jorn d'abrel l'an mial CCCC e XX jeu thesaurier desus dich aniey de comandamen dels senhors cossols a Cordoas d'Albiges ont ara mossenhor lo leguat am una letra clausa de part lo cosselh per aver may alongui que non durava si no tro al Sancte Vel ont estrey entre anar et tornar tres jorns despendiey entre jeu e lo rossi III ll. XIII s. IIII d.

[...] Item messi e paguiey de comandamen dels senhors cossols lo XVIII jorn de jun per baylar a far los despens a mossenhor lo jutge de Qerci, a mossenhor Bernat de Saurs et a Johan Viguier los quals soro ordenatz que anesso a mossenhor lo leguat e fo ordenat que om los bayles per los depens C ll. entre mossenhor de Rodez, la gleya, lo Borc e la Cieutat, lo Borc et la Cieutat la tersa part de las dichas C ll. montet nostra part a la Cieutat XVI ll. XIIII s. IIII d.

[...] Item lo VI jorn de julh bayliey de comandamen dels senhors a mossenhor lo leguat sus lo fach del ses ont anava lo dich mossenhor lo jutge mages de Quersi per sos despens de la part de la Cieutat XV ll.

[....] soit un total de C IIII[XX] LL. IX s.

[fol. 31v] Item es degut ad Huc Riquardo oste par alcus despens que foro fachs a son ostal per alcus servidors de mossenhor lo leguat que ero venguts parlar am los senhors cossols[130] VII l.

[1422] En ses si mesa e despessa facha per lo entredich loqual es stat mes lo temps passat en la gleya

L'an desus mial IIII^{C} e XXI e lo X jorn de jenier fo ordenat per los senhors cossols e per lo cosselh que senhor Peyre Andrieu anes a Tholoza ont era mossenhor lo legat ont anavo mossenhor lo vicari de mossenhor de Rodez e mossenhor Peyre Lescura, l'obrier, et Brenguier Madiès per lo Borc per aver may alongui quar lo terme si aprochava ont stero entre anar et tornar e star XII jorns[131] [...] LIII ll.

Premieyramen l'an mial IIII^{C} e XXII e lo X jorn de desembre mesi e paguiey de comendamen dels sonhors per las mas de mossenhor Bernat de Saurs a Beto, capitani de Castelnou, per nostra part d'alcus despens que feyro alcus servidors de mossenhor lo legat que foro presos a Castelnou venen a Rodes per portar alongui del fach de la gleya II l.

[Voyages aux états du Rouergue à Saint-Antonin et Villefranche aux mois d'avril et d'aût]

[Voyage auprès du légat le 30 octobre pour un report de l'interdit]

[1424] En sec la mesa e la despessa facha per lo debat que a la Cieutat em mossenhor d'Armanhac per occasio de la presa de mossenhor lo vicari

L'an mial IIII^{C} e XXIIII fo ordenat par los sennhors cossols e lo cosselh que senhor Johan Segualar et senhor Jacme Catenqua anasem a La Yla parla am mossenhor d'Armanhac per expausar ad el de part los senhors cossols e de part lo comu la ignoscencia laqual es stada en lodich negossi XII l. IIII s.

Lodich an e lo XV jorns de may mossenhor d'Albrac vent a Rodes lo qual era mandat per los senhors del capitol e per los senhors cossols et per lo cosselh que li plagues d'anar a mossenhor d'Armanhac de part la gleya e de part lo comu per metre pas entre els e lo dich mossenhor comte que entendut avia que los senhors de la gleya e los senhors cossols e lo comu ero en sa indignacio per causa de la presa e de la relaxatio del dic mossenhor vicari e fo deliberat per los senhors de la gleya et per los senhors cossols e per lor cosselh que deguna causa era que om li feses los despens per megier entre lo capitol e lo cossolat loqual mossenhor d'Albrac em seu ordenari e am los extraordenaras despendero VIII l. XV s. X d.

[Voyage à L'Isle-Jourdain du dom d'Aubrac, accompagné de Jean Valete pour le chapitre et de Holivo Chirac] [132] LVIII l. XV s.

L'arrestation du vicaire général, puis du légat.

A bout de patience, les habitants arrêtent et emprisonnent tout d'abord en 1424 le vicaire général de l'évêque, puis en 1426 le légat de Martin, Hélie Carême.

En mars 1424, toute la ville est agitée par l'événement qui sème le trouble. A plusieurs reprises, les consuls délibèrent *sus lo fach del bruch que fo fach sus la presa del viquari*[133]. Il est malheureusement impossible d'identifier ce vicaire. Il s'agit peut-être de Guillaume d'Aragon, proche du comte d'Armagnac. Presque dépassé par l'événement et ne sachant que faire, les consuls votent une motion indiquant au commissaire du comte d'Armagnac *cossi si deu hom governar si volo procesir de fach per captios de personas ho autramen, que hom ne sap cossi volian processi.* Peu après, d'après les comtes de la Cité, il apparaît que le chapitre et les consuls ont financé une ambassade du dom d'Aubrac auprès du comte d'Armagnac car *los senhors de la gleya e los senhors cossols e lo comu ero en sa indignacio per causa de la presa e de la relaxatio del dic mossenhor vicari*- voir l'extrait des comptes de la Cité édités ci-dessus.

Deux ans plus tard, c'est au tour d'Hélie Carême, légat pontifical, d'être emprisonné. Ce dernier apparaît comme chanoine de Rodez de janvier à août 1423[134]. Mais il est surtout collecteur apostolique pour le diocèse d'Albi en 1426, et nonce apostolique de Martin V contre les partisans de Jean Carrier en 1426. Par une bulle du 8 avril 1426, Martin V le charge, avec Jean du Puy, inquisiteur de Toulouse, de reprendre les poursuites commencées par Géraud de Brie contre les schismatiques languedociens et gascons[135].

C'est alors que, venu à Rodez, il est arrêté et emprisonné. Les consuls convoquent immédiatement un conseil extraordinaire *sus la presa de mossenhor Helia Quareme ni en quala manieyra si deu hom governar car,* disent-ils, *la causa tot jorn va de mal en piech.* Un à un, les membres de l'assemblée sont consultés. C'est là un document exceptionnel qui donne l'opinion de laïcs sur les prolongations du Schisme dans le diocèse. En fait, chacun, même ceux qui ont soutenu Benoît XIII ou Jean Carrier, s'en remet à l'opinion majoritaire. Jean Rességuier, qui a bénéficié de plusieurs actes de la chancellerie de Benoît XIII, suit pourtant cette opinion prudente. Malheureusement, le registre des délibérations ne donne pas la suite de cet événement, qui traduit cependant le niveau d'exaspération et de tension des habitants. Majoritairement, la lassitude domine, et les habitants sont davantage sensibles à la privation des sacrements qu'aux querelles des « contendans du papat ».

[1] . Lettre du roi d'Angleterre au roi de Navarre (11 décembre 1411), citée dans : Degert, *Gascogne*.

[2] L. Molina, « Un pape inconnu maintient peut-être quelque part en Occident la lignée des pontifes d'Avignon », dans *L'indépendant (Perpignan)*, 27 novembre 1958, 1.

[3] Valois, *Schisme* ; Valois, *Prolongation*.

[4] M. Constans, « Le Grand Schisme d'Occident et sa répression dans le Rouergue », dans *M.S.L.S.A.A.*, XVI, 1900-1905, 1-34 ; L. Pastor, *Storia dei papi dalla fine del medio evo*, Rome, 1942, I, 282 ; G. Mollat, « Carrier (Jean)», dans *D.H.G.E.*, Paris, 1949, XI, 1130-1131 ; J. Bousquet, « Le Rouergue et Jeanne d'Arc », dans *R.D.R.*, III, 1956, 266-274 ; R. d'Anat, « Carrier (Jean) », dans *Dictionnaire de biographie française*, Paris, 1956, VII, 1249 ; R. Aubert, « Garnier (Bernard) », dans *D.H.G.E.*, Paris, 1981, XIX, 1294-1295 ; H. Tribaut de Morambert, « Garnier (Bernard) », dans *Dictionnaire de biographie française*, Paris, 1982, XV, 473 ; F.-C. Uginet, « [Benoît XIV] », dans *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, 1994, 214.

[5] Samaran, *Armagnac*.

[6] P. Breillat, *Jeanne d'Arc, l'Albigeois et le Rouergue*, dans *Bulletin de la société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn*, 1948, 25-28.

[7] Gazzaniga, *Midi*, 40-42, 271-272 et 302-304.

[8] N. Lemaitre et C. Beaune, « Prophétie et politique dans la France du Midi au XV^{e} siècle », dans *Mélanges de l'Ecole française de Rome,* CII, 1990, 97-616 ; N. Lemaitre, *Le Rouergue flamboyant*, Paris, 1988, 90-98 ; Lemaitre, *Cabrol*.

[9] A. Soutou, « Notes étymologiques », dans *Via Domitia*, t. 8, fasc. 7, 1972, 1-11

[10] M.-H. Jullien de Pommerol et J. Monfrin, *La bibliothèque pontificale à Avignon et à Peñiscola pendant le Grand Schisme d'Occident et sa dispersion*, Rome, 1991, 48 et 994.

[11] G. Pillement, *Pedro de Luna. Le dernier pape d'Avignon*, Paris, Hachette, 1955 ; C. Murciaux, *Pedro de Luna*, Paris, 1970 ; J. Bodon, Joan, « Lo papa de Viaur », dans *Contes*, Rodez, Ed. du Rouergue, 1989, 283-358 ; J. Bodon, *Lo libre de Catoia*, Rodez, Ed. du Rouergue, 1993 ; J. Raspail, *L'anneau du pêcheur*, Paris, 1995.

[12] Voir l'illustration 1. Ces armes ont exposés en 1992 aux Archives départementales de l'Aveyron lors de l'exposition sur l'abbaye de Bonnecombe.

[13] Dominique Reissmer en prépare la publication. Je la remercie ici de m'avoir communiqué les transcriptions des paragraphes concernant les chanoines de Rodez.

[14] Série 70 J récemment déposée aux Arch. dép. de l'Aveyron.

[15] Voir par exemple : 2 E 212 Cité BB 1, fol. 58 (17 juillet 1420). Voir aussi, entre autres : P. Breillat, *Jeanne d'Arc, l'Albigeois et le Rouergue*, dans *Bulletin de la société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn*, 1948, 25-28.

[16] 2 E 212 Bourg BB 5, fol. 83 (10 juin 1421).

[17] 2 E 212 Cité BB 1, fol. 83v-84 (30 juillet 1426).

[18] Ibidem, fol. 63v (4 décembre 1421).

[19] ADT, Albi CC 176, fol. 66v (6 janvier 1421).

[20] Degert, *Gascogne*, 223-244.

[21] Valois, *Schisme*, 470.

[22] Valois, *Prolongation*, 162.

[23] Bertrand des Prez, seigneur de Montpezat en août 1419 ; Pierre de Valan, chanoine de Montauban en février 1420 ; Jean de Maréchart, laïc de Mende en février 1420 : voir Valois, *Schisme*, 441.

[24] Dubarat, « Arbitrage entre les chanoines de Bayonne des deux obédiences sur les revenus du chapitre après le schisme d'Occident », dans *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1898, 26 et sq.

[25] Sauf indication spécifique, toutes les données mentionnées dans le tableau ci-après sont extraites de : Degert, *Gascogne*.

[26] ASV, Reg. vat. 329, fol. 196. Toutes les références concernant l'archidiaconé de Rivière m'ont été communiquées par François Couderc. Je le remercie ici de m'avoir autorisé à faire mention de ses découvertes. Les transcriptions des documents ont été assurées par mon confrère Jean-François Le Nail, directeur des Archives départementales des Hautes-Pyrénées. Voir : F. Couderc, « Le Grand Schisme d'Occident en Bigorre : proposition d'un inventaire », dans *Bull. de la Soc. acad. des Hautes-Pyrénées*, 2002-2003, 58-102.

[27] ASV, Reg. vat. 329, fol. 187v-189 et 194-195.

[28] *Ibidem*, fol. 195.

[29] *Ibidem*, fol. 189.

[30] Bulle du pape Martin V adressée à l'évêque d'Aire et aux officiaux de Lescar et d'Auch, portant censure et interdit contre Bernard de Moret, archidiacre de Rivière-Basse, et empêchant l'union de cet archidiaconé à la mense capitulaire, (7 mai 1426), Arch. dép. des Hautes-Pyrénées, G 31.

[31] Aveyron, cant. de La Salvetat, com. de Crespin.

[32] ASV, Reg. vat. 329, fol. 169. Sur Géraud de Brie, voir : F. Baix, « Géraud de Brie », dans *D.H.G.E.*, X, 689-690.

[33] Bibliothèque Vaticane, Cod. Vat. lat. 8502, fol. 10, cité dans : F. Baix, *Recherches sur les clercs de la chambre apostolique sous le pontificat de Martin V*, dans *Bull. de l'institut hist. belge de Rome*, II, 1922, 150.

[34] B.n.F., Doat 14, fol. 143.

[35] B.n.F. Doat 14, fol. 169.

[36] Valois, *Prolongation*, 179-181.

[37] Voir les illustrations 1 et 2. Je remercie M. Louis Mallet qui m'a fait découvrir le site de Tourène, en a assuré le relevé topographique, et en a enfin rédigé la description précise. Les lignes qui suivent lui sont dues.

[38] . Raimond Noël, *Dictionnaire des châteaux de l'Aveyron*, Rodez, 1971, t. II, p. 587-588 ; Edmond Cabié, « Les gorges du Viaur », *Revue du Tarn*, 1890-1891, t. VIII, p. 83-84.

[39] Cabié, *Ibidem*, 83.

[40] Lors du procès en 1450 entre Jean d'Estaing et Bernard Garnier, l'intérrogatoire demande si « Carriere se mist en garnison et tint *speloncam latronum* en une place du Rouergue » : Arch. dép. de la Haute-Garonne, cité dans Gazzaniga, *Midi*, 302-303. Relation du sac de Lectoure en 1472 par les troupes royales : « Descendirent et despecerent toutes les cloches, et encores de ce non contens desenterrerent les corps humains qui estoient enterrez en ladite eglize et les laisserent hors terres manger aux chiens, tellement que de l'eglize qui estoit cathedralle rendirent comme *speluncam latronum* », ADTG, A 48, dans : Samaran, *Armagnac*, 220, n. 2.

[41] « *Lo seti que eia stat mes en lo loc de Torena* » : ADT, Albi, BB 19, fol. 21.

[42] ADT, Albi, GG 3.

[43] Quittance de trois sous et quatre deniers à Peyre Gaubert « *que avia portada una de las bombardas del ostal de Guilhem Boer a la mayso communal, laqual bombarda era stada tramesa a moss. lo leguat del papa al so que ceti stat mes a M. Johan Carier* » : ADT, Albi, CC 177, fol. 10 (23 avril 1422).

[44] Les consuls décident « *que hom abandone a totz aquels que hy volian anar al dich seti importar al que he fasso* » : ADT, Albi, BB 19, fol. 21 (mai 1421).

[45] Absolution de Pierre d'Aunhac, abbé de Bonnecombe à Albi, devant le légat du pape, les consuls et les chanoines : BnF, Doat 14, fol. 173 (05 mars 1421).

[46] ADT, Albi, BB 19, fol. 15v.

[47] « *Mossenhor Guiraut de Bria, alias del Regne, leguat de nostre senhor lo papa que eia vengut a la mayo communal sobre lo fach que mossenhor Johan Carrier avia scrich als senhors cossols, et sobre alcunas autras causas que lodich mossenhor lo leguat avia aqui als dichz senhors cossols, et a motz d'autres senhors de la vila declaradas* » : ADT, Albi, CC 176, fol. 26v (28 décembre 1420).

[48] ADT, Albi, GG 3 (8 mai 1421).

[49] Preuve de l'analogie complète entre Benoît XIII et Jean Carrier, le scribe avait d'abord écrit *Peniscola*, puis l'a rayé pour inscrire *Torena* !

[50] ADT, Albi, BB 19, fol. 21 (Pentecôte 1421).

[51] « *Als quals fon explicat cum lo leguat del San Paire estat a Cordoas... »* : Arch. dép. de l'Aveyron, 2 E 212 Bourg, BB 5, fol. 83 (10 juin 1421).

[52] « *Et que una am los cossols de Cieutat a despens comu anassen am los senhors dessus a Tolosa a la ont lo leguat seria...* » : Ibidem, fol. 87v (décembre 1421).

[53] Quittance à *Antoni del Puech* pour un voyage effectué le 18 juillet pour porter des lettres closes au légat pontifical à Toulouse, ADT, Albi, CC 178, fol. 54v.

[54] « *Item paguiey lo dimenge a XI de julh a Bernat Bayona per portar lo banc et lo bancal a Sancta Cecilia quant fo focha processio et sermo general per moss. lo enqueredor de Tholosa per metre lo seti a Torena, 6 d.* » : ADT, CC 178, fol. 37 (11 juillet 1423).

[55] Valois, *Prolongation*, 167.

[56] ADT, Albi, CC 176, fol. 26v.

[57] B.n.F. Doat 14, fol. 191 (8 avril 1426).

[58] Arch. dép. de l'Aveyron, 2 E 212 Cité BB 1.

[59] B.n.F., Doat 14, fol. 173-183.

[60] B.n.F., Doat 14, fol. 159 : cité dans Valois, *Schisme*, 445, n. 1.

[61] Lemaitre, *Cabrol*, 42.

[62] Samaran, *Armagnac*, 59.

[63] Valois, *Schisme*, IV, 474.

[64] H. Millet, « Les pères du concile de Pise (1409) », dans *Mélanges de l'Ecole française de Rome, Moyen Age, Temps Moderne*, 93, 1983, 753.

[65] 3 G 37, fol. 50 (8 mars 1409).

[66] 3 G 37, fol. 529 (7 juillet 1419).

[67] 3 G 37 ; ASV, Reg. lat. 233.

[68] 3 G 37, fol. 527 (19 juin 1419).

[69] Valois, *Prolongation*, 179-181.

[70] Michael del Bès est attesté comme chanoine de 1396 à 1406, année où il devient archidiacre de Saint-Antonin sur provision pontificale. Il prend possession de son archidiaconé le 7 janvier 1406 : G 150, fol. 9 et 3 G 35.

[71] H. Millet, *Les pères du concile de Pise (1409),* dans *Mélanges de l'Ecole française de Rome, Moyen Age, Temps Modernes*, t. 93, 1983, p. 753 et 786.

[72] B.n.F., *ibidem*, fol. 183.

[73] B.n.F., *ibidem*, fol. 183.

[74] Lemaitre, *Cabrol*, 48, n. 9.

[75] Arch. nat., J 854, n. 3, fol. 109v (14 avril 1427).

[76] Valois, *Schisme*, 446.

[77] Notification au chapitre de l'adhésion de Jean Rességuier à l'appel introduit par le comte envres Jean du Puy, inquisiteur de Toulouse, et Hélie Caresme, commissaires apostoliques : Arch. nat., J 854, n. 3, fol. 10 (17 décembre 1426).

[78] G 158.

[79] Arch. nat., J 854, n. 3, fol. 107 (12 avril 1427).

[80] Mandement comtal au seigneur de La Coste, forestier des forêts de Rouergue, de permettre à Gailhard du Bourg de prendre huit cents pieds de chêne dans la forêt de Bergadu : ADTG, A 44, fol. 97 (1er décembre 1425).

[81] Jean de Batut reçoit un canonicat par bulle pontificale de Martin V en 1431, puis accède à l'archidiaconé de Conques en 1436. Son oncle, Bernard de Batut avait été conseiller de Bernard VII d'Armagnac, et vicaire général de Benoît XIII dans les états d'Armagnac en 1414 : ASV, Reg. av. 342, fol. 311 et reg. av. 346, fol. 257.

[82] Samaran, *Armagnac*, 77.

[83] B.n.F., Ms lat. 1489, fol. 18.

[84] ASV, Reg. av. 338, fol. 475 (1 septembre 1412).

[85] ASV, Reg. av. 340, fol. 594v-595 (28 août 1413). Le 11 septembre, Jean Carrier s'acquitte auprès de la chambre apostolique de quatre-vingts sous tournois pour la collation de l'archidiaconé de Saint-Antonin : *Ibidem*, fol. 374 (11 septembre 1413).

[86] Arch. nat. R^2 41, n° 74.

[87] Jean Carrier est présent les 25 mai, 17 août et 12 septembre 1414 : 3 G 37.

[88] *Ibidem*, fol. 455v (2 octobre 1417), 3 G 411, BX et 3 G 415, K.

[89] ASV, Reg. av. 343, fol. 311 (1 juin 1414).

[90] Valois, *Prolongation*, 163.

[91] ASV, Reg. vat. 329, fol. 65.

[92] Valois, *Prolongation*, 179-181.

[93] ASV, Reg. vat. 328 (24 janvier 1416).

[94] ASV, Reg. vat. 329, fol. 156v (21 décembre 1419).

[95] Valois, *Prolongation*, 181-183.

[96] Valois, *Prolongation*, 170.

97 Arch. nat., J 854, n. 3, fol. 89 (28 mars 1427).

98 *Ibidem*, fol. 141v-142 (14 mai 1427).

99 Félix Pasquier, Henri Courteault, *Chroniques romanes des comtes de Foix, composées au XV^e siècle*, Paris-Toulouse, 1895, p. 69 et 141.

100 Bibl. Sainte-Geneviève, ms 863 : éd. dans Valois, *Prolongation*, 184-195.

101 ASV, Reg. av. 336, fol. 692 (15 juillet 1412).

102 3 G 239.

103 ASV, Reg. av. 342, fol. 289v (24 avril 1414).

104 ASV, Reg. vat. 329, fol. 118.

105 ASV, Reg. vat. 329, fol. 132v (21 décembre 1418).

106 ASV, *Ibidem*, fol. 134 (21 mai 1419).

107 B.n.F., Doat 14.

108 ADTG, A 44, fol. 67 (11 octobre 1425).

109 ADTG, *ibidem*, fol. 89 (14 novembre 1425).

110 ADTG, *ibidem*, fol. 164v-165 (18 février 1426).

111 Sa présence est attestée les 4 et 15 octobre 1437 (Arch. dép. de l'Aveyron, 3 G 38, fol. 5), le 30 août (3 G 39, fol. 125) et en septembre 1443 (Arch. dép. de la Lozère, G 37), le 1^er septembre 1447 (Arch. dép. de l'Aveyron, 3 G 40, fol. 27).

112 3 G 38, fol. 5 (3 novembre 1437).

113 Matthieu Desachy, « Le quartier cathédral de Rodez au Moyen Age », *Revue du Rouergue*, fasc. 48, 1996, p. 472-473.

114 Gazzaniga, *Midi*, 303.

115 ASV, Reg. vat. 356, fol. 45-46v : cité dans Samaran, *Armagnac*, 57.

116 Provision de l'archidiaconé de Conques à Pierre d'Estaing, vacant par mort de Guy Flandin : ASV, Reg. vat. 329, fol. 172v (4 septembre 1421).

117 B.n.F., Doat 14, fol. 159.

118 E 909.

119 A. Bonal, *Histoire des évêques de Rodez*, II, 325-326, 403 et 635-636.

120 2 E 212 Bourg BB 5, fol. 83 (10 juin 1421).

121 « *Era notari que alcuna bulla de papa Marti era estada clavelada en la porta de la glieya de Nostra Dona de Rodes en loqual se contenia en effieg que lo san payre escumerijana alcus que eron aqui nomnatz… »*, 2 E 212 Bourg BB 5, fol. 80 v (20 février 1421).

122 2 E 212 Cité BB 1, fol. 60v (11 novembre 1420).

123 2 E 212 Bourg BB 5, fol. 83 (10 juin 1421).

124 Ibidem, fol. 87v (décembre 1421).

125 « *L'entredig de la bulla laqual era* […] *levada per moss. Brenguier Salas »,* 2 E 212 Bourg BB 5, fol. 81v (4 avril 1421) ; « *Fon explicat cum mossenhor de Castelpers era en esta vila et avia dich als cossols del Borc et de la Cieutat et als senhors del capitol cum l'abat de Bonneval era en esta vila, loqual avia bulla del son payre per laqual avia poder de relevar l'entredig de las glieyas »*, Ibidem, fol. 110v (15 décembre 1424).

126 Voir note précédente.

127 2 E 212 Cité BB 1, fol. 63v (4 décembre 1421).

128 2 E 212 Bourg BB 5, fol. 81v (4 avril 1421).

129 Ibidem, fol. 99 (30 novembre 1423).

130 2 E 212 Cité CC 238, fol. 18 et 31v (1420-1421).

131 2 E 212 Cité CC 239, fol. 10 (1421-1422).

132 2 E 212 Cité CC 240, fol. 28 et 36 (1423-1424).

133 2 E 212 Cité BB 1, 73v (20 mars 1424) et fol. 74 (4 mai 1424).

134 E 909, fol. 38 et 77.

135 Valois, *Schisme*, IV, 465-466.

Fig. 3. Le vote des consuls de la Cité sur le fait de l'Eglise (30 juillet 1426)

Source : 2 E 212 Cité BB 1, fol. 83v-84

Premieyramen que monssenhor lo quanselier de mossenhor d'Armagnac fa sa exequtio contra la Cieutat e contra **grajose** dels cieutadas ena fachs metre e comandar l'arest en lo castel e fachs respondre a causa del **lensol** que fo fach lo tems passat sus la presa de mossenhor Helias Quarema, ni en quala manieyra si deu hom governar, quar la causa tot jorn va de mal en piech.

Mossenhor P. de La Parra dis sa hopinhio que l'ay ont hom ni pohna, may fa deson dan que la causa non se acorda, remeton la causa als senhors cossols que ho acordo almiels que poyran, et aquels que son delatz ni compreso en las enformatios que porto lo major **quarc**, quar degut es e si loqual ajudar en comu que si fasa que el seu refer a la major partida.

M. Berenguier Bertran que la causa se acorda al miels que om poyra.

M. P. Teulat que se acorda.
S. R. Vigoros ut supra.
S. Johan Resseguier am mossenhor P.
M. Guilhem Viguier coma la major part que si acorda, autramen el segia son drech.
Johan Vigoros que se acorda.
Johan Segalar que se acorda.
Guilhem de Peyra ut supra.
P. Marti Vielh ut supra.
Huc Sedassier ut supra.
Huc d'Ayralh ut supra.
Huc Manhac ut supra.
Guilhem Gaffart ut supra.
P. Marti ut supra.
Bernat Brenguier ut supra.
Johan Guambolas ut supra.
R. dels Banhs ut alii.
M. Bertran Rocho ut supra.
Christophol Garigas ad idem.
Guilhem Cayrol romesso en son sogre.
P. Aldeguier que se acorde.
Guilhem Deltelh ad idem.
Lo bot de Na Cayrosa ut supra.
A. Valhieyra ut supra.
Johan del Bès ut supra.
R. Giri ad idem.
R. Merlaret ut supra.
Guilhem Cavanac ut supra.
Guibbert Coleu ut supra.
Felip de San Romas ut supra.
R. Viala ut supra.
Guiral Pogenc ut supra.
Miquel Tourniac ut supra.
Huc Riquardo ut supra.
Matieu Colrat ut supra.
Johan Ferran ut supra.
Johan Aymonenc ut supra.
Peyre Salas major parti.
Bernat de Marneya ut supra.
M. R. del Verdier non hi eia e s'en defendra.
P. Guido, argentier, que la causa si acorda.
P. Gineste coma los autras.

M. R. de Labo ut supra.
Johan Bonnol ad idem.
Bernat Calvel coma los autras.
Bertran Rollan ut supra.
Guilhem Cortinas ut supra.
Johan Bradel coma la major partida.
R. de Corn que la causa se acorda e que pagua que deura.
Johan Quassanholas a la major partida.
P. Costa ho remes a son payre.
Bernat Singlar come S. J. Resseguier.
Daurde Jolia coma dessus.
Berenguier Quanabassier ut supra.
P. del Crès ut supra.
Pinhol Magna ut supra.
Guilhem Teyssendier ut supra.
Bertholomieu Seveyrac dis que el es compres en l'acordi que fas la gleya.
G. dels Banhs que s'acorda.
R. de Borranh ut supra.
Huc La Cumba ut supra.

Manifestement, à la suite de ce vote, le comte d'Armagnac souhaite maintenir son obstination. Le 17 décembre 1426, il notifie par mandement à Rigaud des Ondes, sénéchal du comté de Rodez, et à Bringuier Sales, procureur, de notifier à l'évêque, au chapitre et au clergé de Rodez l'adhésion de l'abbesse du Monastère et de Jean Rességuier, le consul cité ci-dessus, à l'appel introduit par le comte envers Jean du Puy, inquisiteur de Toulouse, et Hélie Carême, commissaires apostoliques. Il est également enjoint à l'évêque et au clergé de ne pas tenir comte de l'interdit qui pourrait être mis par lesdits commissaires[136].

Tous ces faits nouveaux éclairent d'un jour nouveau l'histoire de la prolongation du schisme et de ses répercussions dans le Rouergue.

L'attitude jusqu'au-boutiste de Jean Carrier apparaît désormais due à sa personnalité. Il doit même être considéré comme responsable des atermoiements tardifs de Jean IV. L'analyse sociologique des clans du chapitre montre d'ailleurs que les plus fervents sectateurs de Jean Carrier sont des chanoines parents de famille de bourgeois et de marchands de Rodez. Bernard Garnier le reconnaîtra lui-même : « A ce que Garnier a mis l'eglise de Rodez en tribulation et que a cause de ce l'evesque qui lors estoit permua son eveschié, dit qu'il le nye, car il est ung simple prestre et ledit evesque estoit grand seigneur et *de genere baronum*[137] ». Leur engagement se distingue de celui des représentants des familles seigneuriales de la province, qui utilisent, elles, cette situation de troubles pour s'imposer de nouveau dans le chapitre comme le comte d'Armagnac l'a utilisée dans son opposition à la royauté. Les déchirures entre ces clans auront encore de longues répercussions dans la vie du chapitre : les nombreux conflits qui opposent Guillaume de La Tour à son chapitre ne sont pas seulement

dûs à la personnalité de l'évêque, mais aux rancunes accumulées pendant les années de troubles.

L'élection de Pierre d'Estaing entame avec fracas la période du retour des membres des familles seigneuriales dans le chapitre après un long temps d'absence pendant la période de la papauté avignonnaise où des familles extérieures à la province ont accaparé des prébendes. L'élection de François d'Estaing sera la deuxième tentative, réussie cette fois. L'union apparente en 1430 des intérêts des représentants des familles seigneuriales et des représentants des familles marchandes et bourgeois de Rodez est de circonstance. Les premiers s'opposent momentanément à Martin V pour soutenir Pierre d'Estaing dans sa prise en main du chapitre ; les seconds s'opposent encore à Martin V parce qu'ils l'avaient toujours considéré comme un successeur illégitime de Pierre. Lorsque le schisme est définitivement clos, les intérêts particuliers reprennent le dessus : Jean d'Estaing intente un procès contre Bernard Garnier au sujet de la prébende de sacriste.

Après les grands événements du schisme, la routine d'une vie capitulaire reprend son rythme.

Deux réflexions en guise de conclusion. Tout d'abord, l'histoire des dissidences n'est souvent possible qu'à travers les archives de ceux qui les ont combattues, et il faut donc toujours garder à l'esprit cette réserve critique. Par ailleurs, une dissidence est-elle en elle-même assez significative pour être à elle seule représentative de son époque ? Il est intéressant à ce propos de comparer le devenir historiographique contradictoire de deux personnages : Aymeric del Mercat et Jean Carrier, tous deux archidiacres de Saint-Antonin au chapitre de Rodez à quelques années de différence. Le premier meurt en 1404 après avoir fondé un important augment de charité en faveur du chapitre[138]. Il restera longtemps un personnage vénéré et célébré dans la mémoire collective ruthénoise, puis un homme symbolique du début du XV^{e} siècle. Pourtant, aujourd'hui, même les spécialistes ignorent son nom. Le second est resté longtemps inconnu : l'historien Bonal ne le cite pas. Il faut attendre les recherches érudites de la seconde moitié du XVIII^{e} siècle pour qu'il commence à être cité à titre anecdotique, puis pleinement étudié par Noël Valois à l'extrême fin du XIX^{e} siècle. Depuis les très nombreux articles et écrits littéraires en ont fait le personnage le plus connu de cette époque. En est-il pourtant le plus représentatif ?

Deuxième réflexion : un lieu influence-t-il un événement ? Oui. Beaucoup d'historiens ont ironiquement glosé sur Benoît XIII qui jetait tous les matins l'anathème contre toute la

chrétienté depuis son roc marin de Peñiscola. Il est évident que le site des gorges du Viaur, le château de Tourène lui-même, s'il n'est pas à l'origine de l'obstination de Jean Carrier, l'a tout au moins confortée. Certains lieux forgent ou rendent les hommes opiniâtres. Il faut relire les commentaires de Jean Carrier sur le petit nombre d'élus dans l'histoire des hommes, puis se rendre à Tourène, au fonds de la gorge, pour se dire que s'il ne fut pas pape au yeux des hommes, Jean Carrier n'en fut pas moins sincèrement fidèle jusqu'à la mort. Et peu importe que le pape ne soit pas à Rome, puisque Dieu est partout.

Fig. 4. Le siège de Tourène (1420-1423) : chronologie.

24 juillet 1420	Sentence exécutoire de la bulle d'excommunication des partisans de Benoît XIII	B.n.F. Doat, fol. 143
12 août 1420	Lettre de Gérauld de Brie à Amalric de Sévérac exhortant d'empêcher les partisans de Benoît XIII de résider dans ses terres	B.n.F. Doat, fol. 169
17 août 1420	Bulle de Benoît XIII chargeant Jean Carrier de poursuivre les partisans de Martin V	N. Valois, « La prolongation… », p. 179-181.
06 décembre 1420	Début du premier séjour de Gérauld de Brie, légat pontifical, à Albi	A.D. Tarn, Albi, BB 19, fol. 15v
28 décembre 1421	Mandement du légat pontifical aux consuls d'Albi de ne pas soutenir Jean Carrier qui leur a écrit	A.D. Tarn, Albi, CC 176, fol. 126v
06 janvier 1421	Paiement au légat pontifical de ses frais de visite	*Ibidem*
08 mai 1421	Lettre de Gérauld de Brie, écrite à Mirandol-Bourgnounac, interdisant aux albigeois de venir en aide à Jean Carrier	A.D. Tarn, Albi, GG 3 ; récipissé dans Albi BB19, fol. 21
mai (Pentecôte) 1421	Exhortation d'envoyer des hommes et de l'artillerie pour soutenir le siège de Tourène	A.D. Tarn, Albi, BB 19, fol. 21
05 mars 1422	Absolution de Pierre d'Aunhac, abbé de Bonnecombe, à Albi	B.n.F. Doat, fol. 173
23 avril 1422	Quittance pour l'envoi de bombardes au assiégeants de Tourène	A.D. Tarn, Albi, CC 177, fol. 10
27 novembre 1422	Création par Benoît XIII de quatre cardinaux, dont Jean Carrier, au titre de Saint-Etienne	B.n.F. Doat 14, fol. 194v et 222v
29 novembre 1422	Décès de Benoît XIII	B.n.F. Doat 14, fol. 195 et 223
10 juin 1423	Election de Clément VIII	B.n.F. Doat 14, fol. 195v et 228
11 juillet 1423	Procession et sermon à Sainte-Cécile à Albi par l'inquisiteur de Toulouse pour inciter les albigeois à mettre le siège devant Tourène	A.D. Tarn, Albi, CC 178, fol. 37
12 décembre 1423	Arrivée de Jean Carrier à Peñiscola	B.n.F. Doat 14, fol. 196 et 229v

Notes

Sigles

Sources :

- Sauf indication contraire, toutes les sources d'archives citées en note proviennent des Archives départementales de l'Aveyron.
- ADT : Archives départementales du Tarn.
- ADTG : Archives départementales du Tarn-et-Garonne.
- ASV : Archivio segreto Vaticano.

Bibliographie :

- Degert, *Gascogne* : Antoine Degert, « La fin du Schisme d'Occident en Gascogne », dans *Mélanges Léonce Couture. Etudes d'histoire méridionales dédiées à la mémoire de Léonce Couture*, Toulouse, 1902, p. 223-244.
- Gazzaniga, *Midi* : J.-L. Gazzaniga, *L'Eglise du Midi à la fin du règne de Charles VII, (1444-1461), d'après la jurisprudence du parlement de Toulouse*, Paris, 1976.
- Lemaitre, *Cabrol* : N. Lemaitre, « La vie religieuse en Rouergue au temps de Jean Cabrol », dans *Jean Capréolus et son temps (1380-1444). Colloque de Rodez*, Paris, 1997, p. 35-48.
- Samaran, *Armagnac* : C. Samaran, *La maison d'Armagnac au XV^e^ siècle et les dernières luttes de la féodalité dans le Midi de la France*, Paris, 1907, 523 p.
- Valois, *Schisme*: N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1896-1902, 4 vol.
- Valois, *Prolongation* : N. Valois, « La prolongation du Grand Schisme d'Occident au XV^e^ siècle dans le Midi de la France », dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France,* t. 36, 1899, p. 184-195.

---

136 « *Johan, per la gracia de Dieu etc… a nostres amatz et feals senescalc de nostre comtat de Rodes, mosseh Rigaudo de Las Ondas, procurator, Brenguier Salas, et a totz nostres autres officiers et justiciers et a lors loctenens et a cascun de lors, salut. Cum la reverenda dona l'abadessa del Monestiri et Jean Resseguier sian adheritz a la appelacio per nos fayta dels greuges, attemptatz et faytz per mestre Johan deu Puey, mestre en theologia, inquiridor de Tholosa, et maistre Helias Karesme, commissaris appostoliquals, per aysso volem et vos mandam expressament per las presens que al avesque, cappitol et clercia de Rodez vos insinues et notiffiques lasd. Appelacio et adhercio, convenant que d'ayssi avant non ayan tenir tes ni entredich que fes mezes de part losd. Commissaris car, al regaurt de lasd. Appelacio et adhercio, non poden ni deben procedir segont dreyt a metre tes ni entredit. Quar de far aysso nos vos donam plener poder et special et expres mandament per las presens. Donandas a Leonac jotz nostre sagel lo XVII jorn de dezembre l'an de Nostre senhor miel IIII^c^ XXVI* », Arch. nat. J 854, n° 3.

137 Gazzaniga, *Midi*, 303.

138 Lemaitre, *Cabrol*, 44.